

Une mise en œuvre collective qui nous concerne tous pour notre sécurité et notre qualité de vie au travail



« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. » - Henri Ford

Voilà maintenant quelques temps que nous venons vers vous afin de vous tenir informés de l'avancée du Document Unique (DUERP).

Au fur et à mesure des publications de ZoOM, nous vous proposons des informations à la fois sur les concepts utilisés dans le champ des risques au travail que nous analysons avec vous au travers des grilles du DU qui vont être confiées, et, les éléments qui se font jour sur certains points du DUERP.

Depuis notre dernier rendez-vous, nous avons rencontré 6 services représentant 4 unités de travail. De nouveaux éléments apparaissent comme notables sur la prise en considération de la finalisation du DUERP :

- ✓ Si un des items évoque le « travailleur isolé », force est de constater que son absence de définition et/ou de précisions, amène des interrogations. Nous retiendrons dans l'attente la définition de l'INRS qui précise « En l'absence de définition réglementaire du travail isolé, c'est l'évaluation des risques qu'est tenu de mener l'employeur qui doit permettre d'identifier les situations d'isolement prolongé ou ponctuel, habituel ou fortuit, et les risques associés. Il revient ensuite à l'employeur de déterminer les mesures appropriées à leur prévention ».

- ✓ Un ensemble de remarques seront portées concernant des tâches d'entretien : des travaux de nettoyage en hauteur (ex de vitrages) sont effectués, alors qu'il est nécessaire d'avoir une accréditation pour ce faire ; matériels de prévention (ex des avertisseurs pour sols mouillés) pas toujours utilisés, souvent par méconnaissance de leur utilité et donc d'information.



- Très peu d'agents (turn over) sont formés à la manutention, c'est par échanges de pratiques que sont accomplis certains gestes. Une différence entre le travail prescrit avec des règles précises d'hygiène et de sécurité, qui se déclinent peu à peu dans un travail réel fait d'habitudes plus ou moins cohérentes.

- L'inadaptation des locaux en étages rendent très difficile la manutention de certains matériels
- ✓ Souvent mis en avant, il conviendrait également d'équiper systématiquement les postes informatiques de tapis souris ergonomiques avec maintien poignet et de filtres écran.
- ✓ Il sera intéressant de mesurer l'intensité du bruit dans les différents services de l'Hôpital, dans certaines unités de soins comme Charcot par exemple, l'intensité du bruit dans certaines circonstances et/ou moment de la journée est forte.

Les échanges nombreux et libres donnent d'ores et déjà des orientations à conduire dans le futur.

La démarche entreprise de répondre à la réglementation en réactualisant le DUERP s'inscrit de fait dans une politique de prévention pour notre établissement. La composition du groupe restreint issu du Copil, l'organisation méthodologique et le déroulé du DUERP mis en œuvre, nous conduisent à nous projeter à court-moyen-long terme, vers de nouveaux paliers, des séquences opérationnelles thématiques alimentant un objectif global qu'il conviendra de déterminer sur le Plan de Prévention.

LA PREVENTION :

Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tous les acteurs concernés et en tenant compte des spécificités de l'institution. Il est nécessaire ainsi de s'appuyer sur les neuf grands principes généraux (L.4121-2 du Code du travail) qui régissent l'organisation de la prévention :



La démarche de prévention va consister alors à développer une culture de prévention, et répondre ainsi aux trois niveaux de prévention :

